

Association pour le Développement et l'Avenir de Flaine

Résidence Véga E - 74 300 FLAINE
Email : adaf74@multimania.com
Internet : <http://www.multimania.com/adaf74>
Immatriculation : 0742005527

FLAINE D'HIER, FLAINE D'AUJOURD'HUI, FLAINE DE DEMAIN

L'association tient à souligner qu'elle n'a aucune intention politique ou de querelles de personnes. Son unique but se situe bien au-delà : la défense de Flaine et des Flainois, entité géographique et humaine.

FLAINE D'HIER

Il y a 30 ans, le site de Flaine, vierge de tout équipement, va sous la houlette de la famille Boissonnas, devenir une station de sports d'hiver. Flaine se trouve sur le territoire de deux communes : Magland et Arâches. Ces deux dernières à l'époque, n'ont ni l'envie ni les moyens de développer Flaine. Le financement sera exclusivement d'ordre privé. Il faut créer une intercommunalité : Arâches, Magland et le Département vont alors constituer le Syndicat Mixte. *Ceci est important, car l'action du Syndicat a pour objet d'assurer la réalisation des équipements publics et touristiques nécessaires à la vie et au développement de Flaine en une zone délimitée.* Cette aire géographique est détaillée sur un plan annexe. Pour résumer, à part la police du maire, sur le territoire concédé c'est le syndicat qui a autorité et non plus les deux mairies.

En 1993, le Département se retire du Syndicat qui devient alors Intercommunal. Des statuts sont établis en décembre 1993. Ceux-ci sont succincts, permettant aux deux communes de se livrer une guerre intestine au détriment de Flaine. Une simple association possède des statuts plus conséquents. Avec son retrait, le Département emmène la somme qu'il perçoit à titre de concédant (5% des recettes brutes des remontées).

La situation actuelle est donc la suivante :

FLAINE D'AUJOURD'HUI

Deux communes composent le nouveau Syndicat, elles sont opposées en tout point.

Le bureau est composé de 5 délégués de Magland et 5 d'Arâches, issus des conseillers municipaux. Il est évident que cette solution engendre un blocage systématique du Syndicat. Il suffit qu'une des deux parties s'oppose à un projet pour que l'ensemble de la vie Flainoise soit bloquée. Il semble difficile d'admettre que depuis maintenant 5 ans aucune solution n'ait été apportée. Ceci démontre à l'évidence que les intérêts des deux communes passent avant l'intérêt du Syndicat de Flaine.

Les recettes générées par Flaine proviennent à 90 % du secteur situé sur Arâches, le reste sur Magland. Il faut bien entendre que ce sont les contribuables Flainois qui amènent l'argent; dire qu'Arâches fournit 90 % des recettes est faux : c'est Flaine qui produit 100 % de son revenu. A noter que la moitié à peu près des remontées mécaniques se situe sur chacun des territoires.

Une rapide explication des recettes du budget est nécessaire. Pour 1999, il se monte à 18M de francs; nous n'allons pas détailler tous les postes mais retenir que les plus importants et qui peuvent poser problème. Ce sont entre autre :

1/ La taxe sur les remontées mécaniques : normalement les communes où se situent les remontées perçoivent 3 % des recettes de celles-ci. Actuellement 650 000 francs vont à chacune des communes et ne remontent pas au Syndicat. Celui-ci ne perçoit que l'excédent au-delà d'1.3 M, ce qui donne un poste à recettes fluctuantes selon les saisons car c'est en fonction du chiffre d'affaires. Pour les 2 communes, quel que soit le chiffre, elles perçoivent toujours leur 650 000 francs.

2/ Le poste appelé DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : il s'agit d'une dotation de l'état accordée aux communes selon des critères compliqués mais qui tient compte entre autre du potentiel touristique.

Ceci explique que la part de Magland est anecdotique par rapport à celle d'Arâches. Il est difficile d'apprécier la part attribuée à Flaine. Si nous prenons 1992 comme année de référence, il existait le F.A.L. (Fonds d'Aide Local, part touristique) d'un montant de 2,8 M qui était attribué au S.I.F. et la D.G.F. (1,3 M) qui restait à Arâches. Actuellement, la D.G.F., qui a englobé le F.A.L., est d'un montant de 4,1 M. Depuis 1992, l'augmentation est nulle.

3/ La participation des communes : c'est la partie des impôts locaux qui remonte à Flaine après avoir transité soit à Arâches, soit à Magland. Ces impôts se composent de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation, des taxes sur le foncier bâti et non bâti. Actuellement, il est impossible de connaître exactement les montants qui descendent à la perception, par rapport aux sommes qui remontent. On peut estimer le manque à gagner pour Flaine à au moins 1 million. Il sera possible d'expliquer clairement ce problème d'ici peu.

Autre problème : le manque à percevoir des 5% du chiffre brut des recettes des remontées. Le concédant, actuellement le Département, perçoit cette somme de 3 M de francs. Une somme équivalente était reversée au Syndicat jusqu'à mi 1993; avec son retrait, le Département a conservé le montant de cette somme. Elle doit revenir à Flaine. C'est possible, surtout avec la nouvelle loi, le Département cède sa concession aux communes sur les nouvelles remontées.

Exemple : sur les combes de Vernant et des Grands Vans, la concession a été attribuée à Arâches, c'est donc la commune qui percevra les 5 %. En raison de l'état de Syndicat de Flaine, celui-ci devait discuter la concession en lieu et place d'Arâches et percevoir les 5 %. Il en sera ainsi à chaque nouvelle remontée ce qui veut dire qu'à terme Magland et Arâches se partageront les 5 %, sans aucune obligation de les redonner à Flaine. Ne perdons pas 3M !

Nous en arrivons à ce que désire l'association :

FLAINE DE DEMAIN

Un Syndicat autonome : avec une fiscalité propre, l'argent produit à et par Flaine revient à Flaine. C'est simple, ce n'est qu'une revendication légitime. Un budget de 18 M auquel on peut ajouter 5 M au moins. Pourquoi cette argent sert-il à faire fonctionner deux communes, avec qui nous n'avons aucun équipement public commun, et qui n'ont jamais contribué financièrement à la construction du site ?

Pour fonctionner le Syndicat doit modifier ses statuts. Nous allons en soumettre de nouveaux au Préfet. Ils serviront à sortir du dysfonctionnement actuel; si une opposition à ceux-ci se présente, il nous sera facile de voir d'où elle vient. Une lettre sera envoyée à chaque maire. A des questions précises, nous demanderons des réponses simples, oui ou non, mais nous ne retiendrons pas des « peut-être ,oui mais, non mais, c'est plus compliqué que vous l'imaginez, c'est impossible car la loi.... »

Une lettre sera adressée au Président du Conseil Général, aux Députés, aux Sénateurs et bien sur au Préfet dans laquelle il lui sera demandé de s'expliquer sur son attitude face au non respect de la loi qu'il semble ignorer. Nous lui signifierons que tout acte hors loi défavorable à Flaine sera systématiquement attaqué au Tribunal Administratif.

Il faut que les problèmes se solutionnent à Flaine et avec ses contribuables.

La voie qui consisterait à dissoudre le Syndicat ou à en faire un Syndicat de type proportionnel serait pour Flaine un piège sans issue. Les Flainois n'auraient aucun contre pouvoir, même pas électoral (nous sommes minoritaires). Flaine serait dépendante des changements de municipalité sans pouvoir influencer significativement les résultats.

Une copie de toutes les lettres vous sera soumise. Toutes les réflexions même contradictoires seront les bienvenues. Les Flainois ensemble gagneront avec toutes leurs idées associées. **Oui les Flainois pensent !** contrairement à une idée largement diffusée. La pensée n'est pas encore mise sous tutelle, nous pouvons penser Flainois.

Merci de vous associer à nous, d'apporter votre aide et soutien à la vie de Flaine.

Association pour le Développement et l'Avenir de Flaine

Résidence Véga E - 74 300 FLAINE

Cette nouvelle association créée par des Flainois amoureux de leur station et excédés par les problèmes politiques et la dégradation générale de Flaine, a pour objectif la création de la commune de Flaine avec dans l'immédiat le rétablissement des compétences du Syndicat Intercommunal et sa transparence financière.

Nous vous rappelons que nous nous réunissons au local du Club de la Souris Verte (Résidence de la Forêt) tous les mardis soir à 20h30. Votre présence et vos idées sont les bienvenues.

Si vous souhaitez devenir membre ou apporter votre soutien à l'A.D.A.Flaine, il vous suffit de retourner ce coupon avec vos coordonnées et le règlement de la cotisation.

La cotisation annuelle est de 100 F par personne, 150 F par couple puis 50 F par personne supplémentaire membre de la même famille.

Nom de famille : Prénom :

Adresse:

Code postal : Ville : Pays :

Signature :